



Conseil communal  
Penthalaz

## Rapport de la Commission de gestion sur l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2020

Législature 2016-2021  
Préavis n° 2021 - 52

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La Commission de gestion, composée de Mesdames Corinne Borgeaud, Rosario Monteiro, Patrizia Ponti, ainsi que de Messieurs Philippe Gacond, Antonio Gatto, Jaime Reina et Claude-Alain Zbinden, s'est réunie au complet une première fois, le 27 octobre 2020, au Verger, afin de définir son organisation et débiter les discussions autour des thèmes à traiter avec la Municipalité.

Lors de la séance suivante, le 1<sup>er</sup> décembre 2020, toujours au Verger, la Commission au complet a défini plus précisément ces thèmes, transmis ensuite à la Municipalité.

Ont été choisis les domaines suivants :

Fermetures pour cause de pandémie : Maison de ville, commerces et restaurateurs.

Travaux : routes, collège, classes sur la parcelle ex-Miéville.

Personnel : résolution du problème avec un collaborateur, formation continue.

Divers : eau, décorations de Noël, entretien du bâtiment communal (Place Centrale 5), abattage des arbres, bourses d'études et d'apprentissage.

La Commission a en outre émis le souhait de visiter une station de pompage (en lien avec le thème de l'eau) et les classes construites sur l'ancienne parcelle Miéville.

La Municipalité a répondu aux questions de la Commission lors des séances suivantes.

**Mercredi 10 février 2021, Verger.**

Présents pour la Municipalité Messieurs Ischi, Rochat et Freiburghaus, Messieurs Chapuis et Jauner excusés, pour la Commission de gestion M. Reina excusé.

Fermeture pandémie : Maison de Ville.

La Commission a souhaité savoir si la Commune a aidé la Maison de Ville, si oui comment, et si non, pourquoi.

La Municipalité répond par la positive. Ils ont renoncé à encaisser les loyers de mai et juin 2020, pour un montant d'environ CHF 3'000.— par mois.

Fin juin Monsieur et Madame Hurel nous ont quittés après 19 ans à la tête de l'établissement. La Municipalité a mis le poste au concours, mais le restaurant est actuellement fermé pour rénovation.

Travaux : aménagement routier à l'entrée de la Commune, sur la route de Lausanne.

Il a été mis un montant de CHF 57'000.-- au budget 2020, compte 430.314.33 et, à ce jour, les dépenses se montent à CHF 42'204.90, soit une économie de CHF 14'795.10. La Commission de gestion voit que la Municipalité a tenu compte des remarques faites par certains membres du Conseil sur ce point, lors de l'approbation du budget et elle les en remercie. Il va de soi que l'entretien annuel n'est pas prévu dans cette somme et ce serait bien que dans les prochains budgets, celui-ci soit chiffré. Nos municipaux nous informent que cet aménagement a donné de bons retours de la population, tant sur l'aspect végétal que sur l'effet ralentisseur.

**Information complémentaire :** Monsieur Ischi profite pour informer la Commission concernant le versement des subventions pour les travaux sur la route de Lausanne. La Commune a en effet reçu en début d'année : CHF 42'646.25 (bruit routier) et CHF 456'100.— (subvention routes) de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes), ainsi que CHF 54'798.-- de l'ECA, pour un total de CHF 553'544.25 pour un préavis de CHF 3'085'500.—.

Divers : location des décorations de Noël, soit CHF 21'000.-- au budget, compte 430.316.30.

La Commission demande à la Municipalité les raisons qui les ont incités à louer les décorations et la nacelle.

La Municipalité répond qu'il s'agit d'un contrat sur 4 ans, qui a débuté pour Noël 2019/2020. Dans ce montant, il n'y a que les décorations sur les lampadaires des routes de la Gare, de Lausanne et de Lussery, soit 31 pièces. Ceci inclut la fourniture, pose, dépose stockage et entretien de ces décorations.

Lorsque c'étaient les employés du service extérieur qui faisaient ce travail, il fallait compter 2 personnes durant 2 semaines, uniquement pour la pose et la dépose. Ensuite, il fallait encore un lieu de stockage et éventuellement effectuer des réparations.

Les décorations qui se trouvent vers l'Église, sur le giratoire de la place Centrale et vers le centre communal du Verger, appartiennent par contre à la Commune et sont posées par les collaborateurs du service extérieur. Pour ce faire, ils ont besoin d'une nacelle et, comme celle qui appartient à la Commune n'est plus aux normes, il faudrait en louer une.

Donc, lorsque cette location est sur place, on en profite pour effectuer des éventuels remplacements de néons dans la salle de gym. Très belle initiative.

Divers : entretien du bâtiment communal, sis à la Place Centrale 5

La Commission demande le point de situation concernant la rénovation des deux appartements et balcons, la location des appartements, et un éventuel prélèvement sur le fonds de rénovation.

Budget : CHF 102'300.--, compte 3501.314.1 : balcons CHF 30'000.--, 2 appartements CHF 67'000.--, divers et imprévus CHF 5'000.--, contrôle et entretien toiture CHF 300.--.

La rénovation des 2 appartements a été réalisée en juillet et août 2020 pour un montant total de CHF 67'584.80. Il y a eu des dépassements au niveau des cuisines car, après démontage de celles-ci, on s'est aperçu que les socles étaient en béton et il a fallu effectuer des piquages. La modification de la tuyauterie pour le raccordement des nouvelles cuisines a également été nécessaire et ce n'était pas non plus compté dans le budget. Ces 2 appartements, 1 x 2 pièces et demie d'une surface de 49.02 m<sup>2</sup> et 1 x 3 pièces et demie d'une surface de 63.57 m<sup>2</sup>, sont maintenant loués. Il y a eu une mise à niveau des loyers et c'est un montant annuel de CHF 26'160.-- pour les 2 appartements qui est encaissé, soit CHF 12'240.-- de plus par année. C'est une gérance qui s'occupe de ces 2 appartements et ceci vaut également pour tous les appartements dont la Commune est propriétaire.

En ce qui concerne l'assainissement des 3 balcons, les travaux ont été effectués courant juillet 2020. La facture finale est de CHF 33'367.90. Le dépassement est dû à la décision de poser du carrelage pour une finition plus propre.

La Commission de gestion ne s'est pas penchée sur les CHF 300.-- du contrôle de la toiture.

A la vue des factures finales tant pour les balcons que pour les appartements, le budget est tenu grâce aux « divers et imprévus ».

### Divers : réseau d'eau et métabolites de chlorothalonil dans l'eau potable de Penthalaz

Base de ce rapport :

- Communication de l'Etat de Vaud (eau potable)
- Avis et recommandations du Service extérieur communal
- Visite du réservoir de Montjoux le 6 avril 2021

### ***Préambule***

Une procédure judiciaire opposant Syngenta Agro SA et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et affaires vétérinaire (OSAV) est en cours au Tribunal administratif fédéral.

L'évaluation et la gestion du risque en matière de qualité de l'eau incombent à l'OSAV, qui a rappelé que la population peut continuer à boire l'eau du robinet sans risques à court terme, même lorsqu'elle contient une teneur en métabolites du chlorothalonil dépassant les nouvelles valeurs maximales.

Les distributeurs d'eau sont tenus au devoir d'autocontrôle ainsi que responsables d'informer la population concernée s'agissant de la qualité de l'eau potable.

### ***Évolution et situation à ce jour***

En décembre 2019, l'OSAV a interdit l'usage du chlorothalonil avec effet au 1er janvier 2020.

Ce fongicide a été autorisé et utilisé depuis les années 70 dans les cultures. En Suisse, 80% de l'eau potable provient des eaux souterraines. Étant donné que les eaux souterraines ne se renouvellent que très lentement et que les métabolites du chlorothalonil sont particulièrement résistants, ces substances porteront fortement atteinte à la qualité des eaux souterraines pendant de nombreuses années.

Comme c'est le cas dans maintes communes du Plateau suisse, l'eau de nos sources souterraines présente un taux de métabolites du chlorothalonil supérieur à la valeur admise, de 0,1 microgramme par litre d'eau.

Selon les instructions reçues des services de l'Etat de Vaud, nous devons, immédiatement et dans un premier temps, prendre des mesures afin de ramener ce taux au seuil autorisé. C'est pourquoi nous sommes contraints d'acheter temporairement de l'eau à la Ville de Lausanne afin d'effectuer une dilution de l'eau de nos sources.

Un délai de 2 ans nous est imparti pour trouver une solution pérenne.

En attendant de trouver une solution à long terme, notre exécutif a opté pour une dilution de l'eau de la station de pompage avec celle de Lausanne et de fermer la vanne de Montjoux.

L'eau de la station de pompage est ainsi envoyée au réservoir de la Loëttaz où elle est diluée. Le réservoir des Charrières et le haut du village sont alimentés uniquement par le réseau lausannois.

Par ce mélange nous arrivons à une dilution de 48% avec l'eau du lac et 52% de notre pompage. Grâce à cette dilution nous avons un résultat de 36 ng/L pour un maximum admis de 100 ng/L. Notre priorité est de fournir une eau d'une qualité irréprochable.

Par comparaison, l'eau de la Commune de Daillens est à 300 ng /L.

Notre exécutif collabore avec les autres communes, comme Daillens, Bussigny et Lausanne, pour installer une solution pérenne.

Le résultat financier du service des eaux sera impacté, le m3 d'eau potable lausannois est pour le moment à 0.80 ct, alors qu'il coutait 0.15 ct en 2019 à l'achat pour l'eau de Penthalaz.

### ***Visite du réservoir de Montjoux le 6 avril 2021***

A la demande de la Commission de gestion, la Municipalité a organisé la visite du dit réservoir. Monsieur Ischi était accompagné de Monsieur Duperrex et ils ont accueilli la Commission de gestion au complet ainsi que Madame Cardaropoli représentant la Commission des finances.

Des questions précises avaient été adressées par la Commission avant cette intéressante visite, conduite par notre expert en la matière Monsieur Duperrex.

Ci-après la retranscription des questions et réponses reçues :

- 1) Quels sont les ébauches de solutions techniques à mettre en place dans notre réseau d'eau potable ou même de manière régionalisée ?

*Les mesures régionalisées ont été amenées par le PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau) communal et le PDDE régional.*

*Un bouclage avec le réseau d'eau de Cossonay par le village d'Allens et traversant la piste d'exercice de la protection civile (travaux à la PC en 2021-22) est en cours car il y a un besoin d'eau pour la défense incendie du site.*

*Travaux en coordination avec la PC-Cossonay-Penthalaz-Gollion.*

*Une alimentation du réservoir de Montjoux par le village de Bournens avec le réseau d'eau de Lausanne pour diluer l'eau des captages de la Molombe est aussi en cours.*

*Travaux intercommunaux prévus avec Bournens-Bussigny-Daillens-Lausanne-Penthalaz.*

- 2) S'agit-il de dispositifs centraux à construire ou devra-on les intégrer p.ex. par réservoir communal de manière décentralisée avec justification de l'une ou l'autre stratégie qu'on pense appliquer ?

*Les études sur les différentes techniques et recherches de solutions débutent. L'EAWAG (Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau) suit les différentes recherches. Lausanne, Neuchâtel, Zurich et le laboratoire Scitec (Laboratoire d'analyses chimiques et microbiologiques), entre-autres, effectuent des essais sous l'égide de la task-force de la SSIGE (Association professionnelle des distributeurs de gaz, d'eau et de chaleur à distance). Les premiers résultats devraient tomber à la fin de cette année. Des essais avec l'osmose inverse devraient arriver à terme à fin avril, mais cette solution est coûteuse et polluante. Nous ne pouvons pas planifier de dispositif actuellement.*

- 3) Sur l'axe du temps, quelles sont les mesures à prendre ces prochaines années, en dehors du contexte de la situation de crise actuelle ?

*Les mesures proposées en point 1.*

- 4) Sur le même axe du temps, quels seront les coûts à prendre en considération et sait-on déjà qui va prendre en charge les coûts ? Y-a-t-il déjà des discussions dans notre région ou avec le canton ? Existe-t-il une organisation régionale ou cantonale de projet pour aider notre commune à résoudre ce problème.

*L'OFCO (Office de la consommation) a lancé l'établissement d'une cartographie cantonale de la qualité des ressources en eau potable qui prendra fin en septembre 2021. L'OFCO doit aussi établir une cartographie des zones Zu (secteurs et zones de protection des eaux souterraines -> zones d'alimentation des captages) pour y établir des plans d'urgences avec les propriétaires et exploitants. Le canton établira selon cette carte des demandes de financements fédéraux.*

*Pour la conduite de Montjoux, les frais seront partagés selon une clé de répartition entre les 5 communes et l'ECA.*

*Pour le bouclage de Cossonay, les frais seront partagés avec Cossonay (site sur leur commune), Gollion, la Protection Civile et l'ECA.*

*Nous faisons parties de la SSIGE, des Distributeurs d'eau Romands, des fontainiers Romands et des Brunnenmeister (Association suisse des fontainiers). Ces associations communiquent toutes leurs informations et suivis du problème.*

- 5) Est-ce que depuis que le problème est connu, il y a déjà eu une modification de la teneur de ce toxique ? Pas par des mélanges avec plus de dilution.

*Selon l'expérience des hydrogéologues, sans apport supplémentaires et après un arrêt complet de l'épandage de produit, il faut 10 à 15 ans de lessivage pour avoir une baisse significative et mesurable.*

### **Remarques et conclusion**

Au terme de cette visite, des réponses reçues et des actions entreprises par nos autorités et responsables, la Commission unanime affirme que la gestion de ce problème important est traitée avec toute l'attention qui lui est due et avec grand professionnalisme.

La Commission mandate les futurs Municipaux à poursuivre ces efforts de salification de notre important et vital réseau d'eau.

### **Mercredi 17 février 2021, Verger.**

La Municipalité était au complet et pour la Commission de Gestion Monsieur Zbinden était excusé.

#### Fermeture pandémie : commerçants et restaurateurs

La Commission a souhaité savoir si la Commune a été sollicitée pendant la fermeture de printemps par des commerçants et restaurateurs de Penthalaz, et ce qui a été fait et/ou répondu pour eux.

La Municipalité a partagé son étonnement, car il n'y pas eu beaucoup de demandes de la part de restaurateurs sis dans la commune. Par exemple PIDI Pizza leur a fait part de sa satisfaction car les affaires marchent plutôt bien et il n'a donc pas déposé de demande.

La boulangerie Clément a demandé si la Commune pouvait lui faire une baisse du prix du loyer, ainsi que le take-away Thai de la Gare qui a demandé en plus des aides financières. Les locaux de ces deux restaurateurs étant privés, la Commune n'a pas pu donner suite aux demandes de baisse de loyer, ni pour des aides financières, car il n'y a pas de fonds spéciaux prévus à cet effet.

Monsieur Rithner, de SaveuRconcept, a demandé d'être exempté de la taxe déchet, ce qui a été accepté.

La Municipalité a tout même mis en place une mesure en donnant des bons à utilisation locale aux employés communaux pour participer aux commerces locaux. Cette mesure a été bien reçue de la part de commerçants de Penthalaz.

Elle a également investi CHF 1'000.- en bons QoQa pour l'épicerie Becher, haut du village, et fait des dons aux Hôpitaux régionaux et à la Chaine du bonheur comme geste de solidarité pendant la pandémie.

La Commission salue cette action.

### Travaux : nouvelles classes sur la parcelle ex-Miéville – préavis 2018-25

Le préavis 2018-25 prévoyait au départ une autre solution pour répondre au besoin de nouvelles classes, d'abord 3 puis finalement 6 classes supplémentaires.

L'ASIVENOGE devait faire face rapidement à la situation et il a été choisi d'adapter le projet ainsi : une classe maintenue au pavillon du Cheminet, une classe vers l'Eglise, dans l'ancien collège, et la construction de 4 classes sur la parcelle ex-Miéville.

A noter que 2 classes ont dû être réaffectées à l'UAPE (accueil parascolaire).

L'ASIVENOGE a financé entièrement les 4 classes du pavillon, pour un investissement total de CHF 1'670'000.--, ce qui implique aussi d'autres infrastructures (par exemple la salle des maîtres et de la place pour le préau).

Le coût du pavillon est d'environ CHF 335'000.-- par année (location/vente) ; CHF 100'000.— sont facturés à la Commune.

Si tout va bien et que le projet d'agrandissement du Collège du Cheminet aboutit en 2024, la société qui l'a monté le reprendrait pour un montant intéressant (CHF 257'000.--). Au-delà de cette date le prix de reprise devra être renégocié.

La Commune a mis à disposition le terrain pour cette solution temporaire, et en accord avec l'ASIVENOGE tout sera rendu aussi en état. Coût de l'opération : environ CHF 30'000.—.

### Travaux : crédit d'études du nouveau Plan d'Affectation du collège - préavis 2020-42

La Commission demande un point de situation à ce jour. Est-ce que l'étude a commencé ? Si oui, à quel stade en sommes-nous pour 2020 ?

Il y a eu deux préavis. D'abord le préavis 2019-32 : demande de crédit pour l'élaboration d'un « plan d'affectation valant permis de construire sur les parcelles 109 et 688 à Le Cheminet ».

Le projet s'est ensuite complexifié, et la Municipalité a dû établir un deuxième préavis (2020-42), relatif à la demande d'augmentation de crédit pour l'élaboration d'un « plan d'affectation sur les parcelles 109, 121 et 688 à Le Cheminet ».

Selon le planning initial, l'approbation par le Département du territoire et de l'environnement (DTE) devait arriver le premier trimestre 2021.

Selon le rapport rendu à la Commune, qui comporte plusieurs remarques, il faut apporter quelques changements de terminologie dans le projet, ainsi que divers changements mineurs, qui ne vont pas affecter son déroulement. Il faut revoir le nombre de places de parking, la situation de l'école et de la salle villageoise et la création d'un abri public.

La prochaine phase, une fois apportées les modifications demandées, sera la soumission à l'enquête publique, les contacts avec le voisinage, et les informations à la population.

Tenant en compte l'évolution de la population et de la demande en termes de classes, en collaboration avec l'ASIVENOGE, la commune devra construire une salle de gym supplémentaire de niveau VD3. La finalisation du projet fera l'objet d'un appel d'offre dans le marché public.

La prochaine réunion de la Municipalité avec l'ASIVENOGE concernant ce projet aura lieu le 7 mars 2021.

#### Divers : abattage arbres – compte 110.435.9

Il a été constaté la publication d'un grand nombre de demandes d'abattages d'arbres ou d'autres végétaux protégés conformément au « Règlement communal sur la protection des arbres ». Certaines de ces demandes proposaient une compensation financière et d'autres un remplacement du végétal abattu. Les taxes comptabilisées dans le compte 110.435.9 pour les compensations financières étaient de CHF 0.- dans les comptes de 2019, et de CHF 1000.- dans les budgets 2020 et 2021.

Ces très petites compensations financières ont éveillé l'intérêt de la Commission de gestion pour mieux connaître la procédure d'encaissement de ces taxes.

Monsieur Freiburghaus a donné les informations suivantes à ce sujet : il est vrai que très peu de taxes ont été encaissées et l'appréciation de la valeur d'un végétal est très difficile à chiffrer. Dans la majorité des cas, les propriétaires préfèrent le remplacement du végétal abattu. Souvent il est très difficile de négocier avec les propriétaires, qui tendent à les remplacer par des gabarits végétaux plus petits ou moins « encombrants ». Sur ce point, le règlement en vigueur ne donne pas les outils qu'il faudrait pour traiter ces cas.

A moins de proposer de retravailler ce règlement, il n'y a pas d'autres commentaires à formuler.

#### **Mercredi 24 février 2021, Verger.**

La Municipalité était au complet et pour la Commission de gestion Messieurs Gatto, Reina et Zbinden étaient excusés.

### Personnel : conflit avec un collaborateur

La Commission demande quels ont été en 2020 les coûts et l'impact général de ce conflit, qui a causé bien des soucis à la Commune, et si le problème est résolu, ou en phase de l'être.

La Municipalité, après une dernière séance de conciliation au Tribunal du Nord Vaudois, à Yverdon-les-Bains, en date du 29 octobre 2020, peut désormais considérer l'affaire comme close.

Le contrat du collaborateur a pris fin en avril 2020, les frais d'avocat qui lui ont été versés se montent à CHF 20'000.—. La personne a été remplacée par l'adjoint en place.

Dès octobre 2020 un nouveau collaborateur a été engagé à 70% en remplacement de l'adjoint, ce qui occasionne une économie d'environ CHF 55'100.— sur le budget annuel du service.

Le compte 110.318.5 montre un dépassement d'environ CHF 45'000.—, répartis comme suit : CHF 35'000.— analyse de la situation par M. Müller (ancien juge cantonal), CHF 25'000.— prestations de Maître Wyler (avocat de la Commune dans ce conflit), CHF 2'000.— médiation/coaching par Mme Peclard (cabinet spécialisé).

La collaboratrice de la Bourse, au bénéfice d'un contrat à durée déterminée qui a pris fin en juillet 2020, a aussi soumis des revendications en fin d'année, qui n'auront toutefois pas d'impact sur les comptes 2020.

### Personnel : frais de formation continue – compte 110.309.1

Est-ce que des formations continues ont été suivies ? si oui, lesquelles ?

Plusieurs personnes ont suivi les formations continues suivantes en 2020 :

- ECA formation en protection incendie, plusieurs modules
- Introduction à l'aménagement du territoire
- Formation de base et continue pour tronçonneuse
- Entretien en période Covid (Maison de la propreté)
- Formation de base pour formateurs d'apprentis
- Comment devenir un chef efficace
- Diplôme de cadre en administration publique (formation sur deux ans)
- Cours MCH2 -> inscriptions 2020 reportées en 2021

Malheureusement les formations continues de l'AVDCH (association vaudoise des contrôles des habitants et bureaux des étrangers) et de l'AVSM (association vaudoise des secrétaires municipaux) ont été annulées.

Le total des frais de formation continue se monte ainsi à CHF 8'740.— pour l'année 2020.

Divers : bourses d'études et d'apprentissage – compte 720.351.58

La Commission souhaite connaître le fonctionnement au niveau communal. Qui décide qui peut en bénéficier ? Le financement se fait-il au prorata ?

La Municipalité nous transmet les documents référencés sur le site de l'État de Vaud, en précisant que tout est géré entièrement par le Canton.

La Commune reçoit les montants à verser dans le cadre de la facture sociale.

Les séances suivantes ont été consacrées aux commentaires et aux contrôles des comptes.

**Mercredi 11 mai 2021, Verger.**

La Municipalité était au complet, accompagnée par Monsieur Garcia, boursier. La Commission de gestion était également au complet et pour la Commission des finances étaient présents Messieurs Traini et Viret.

Monsieur Chapuis s'est chargé de passer en revue les comptes et fournir les premières explications.

L'année 2020 a bien entendu été une année très particulière. La Municipalité avait été plus pessimiste lors de l'établissement du budget, avec des prévisions tendant au déficit, mais finalement l'année 2020 s'est conclue avec un bon résultat.

Ceci est dû en grande partie aux conséquences de la pandémie, qui ont amené beaucoup d'annulations d'évènements et de retards ou reports de travaux (rénovation ou entretien courant).

Plusieurs comptes ont suscité de l'attention particulière.

On rencontre une augmentation du nombre d'ordonnances pénales, dues majoritairement aux infractions de stationnement, ou encore une baisse de charge pour la place Chamot-Berthod, puisque seul l'entretien a été effectué en 2020.

La Commission des finances remarque avec étonnement le remboursement par l'ECA d'un tracteur qui a pris feu. La Vaudoise assurances a, pour sa part, remboursé une part de la toile du restaurant de la Piscine, abîmée lors de la chute de l'arbre et remplacée en 2020.

Bien entendu la fréquentation de la piscine en 2020 était à la baisse.

Pour l'informatique, l'audit a été effectué et le résultat sera connu prochainement. Une économie a aussi pu être effectuée en évitant la mise en place d'une ligne internet à Plan-Bois,

finalement pas nécessaire. Un changement de câbles dans le haut du village a participé à l'amélioration du réseau existant.

Au niveau des impôts et du service financier, les impôts des personnes physiques n'ont pas accusé de baisse en 2020, contrairement aux personnes morales.

Une bonne nouvelle a été la non nécessité d'effectuer un prélèvement de CHF 400'000.— prévu au budget.

Un montant de CHF 110'000.--, remboursé par l'État de Vaud dans le cadre du traitement d'un dossier fiscal, a été attribué au fonds de réserve pour l'administration. La Commune de Cossonay a aussi participé à l'étude de la Gare, ce qui a permis un revenu supplémentaire.

Des travaux non prévus au budget ont dû être entrepris au terrain de foot (changement de portes, peinture de la buvette, éclairage).

Au niveau de la location du pavillon sis derrière le Collège, ce dernier sera démonté en 2021. La location est prévue jusqu'au 30 juin 2021.

Pour faire suite à diverses pannes (Chemin Rouge, Chemin des Étangs) et au remplacement des luminaires à la route de Gollion, l'assurance n'a pas encore effectué de remboursements, le dossier étant encore en traitement.

Malgré un petit déficit, tout à fait absorbable, la taxe déchets n'est pas remise en cause.

Cependant, il sera nécessaire de revoir le règlement, et probablement la taxe, pour les égouts et l'épuration des eaux.

Pour les écoles, quelques chiffres intéressants : en 2020 nous avons environ 820 élèves en primaire, et environ 570 au secondaire (1.8.2020). A noter que les coûts de transport ont aussi été moins élevés que prévus.

Pour la Piscine des Chavannes, en 2020 la Commune a participé pour la dernière fois. Le relais sera pris ensuite par les associations scolaires.

La Municipalité nous expose en fin de séance les propositions de répartition du résultat, qui se monte à 413'205.36 :

- CHF 100'000.-- au fonds de réserve des véhicules. Ils estiment en 2021-2022 une certaine augmentation des frais liés aux véhicules ;
- CHF 66'700.— pour l'amortissement des cibles à 300m, selon préavis 2019-30. L'amortissement est prévu sur une durée de 30 ans, mais l'évolution est difficile à prévoir, et le montant n'est pas très élevé ;

- CHF 235'000.— pour l'amortissement de l'achat de la parcelle 127 (ex-Miéville), selon préavis 48-14. Lors de la future démolition, il est plus sain d'avoir le moins de charges possibles. Après cet amortissement, le solde se montera à CHF 358'000.-- ;
- CHF 10'000.— de don aux EHC et EHNV (en 2019 c'est le double qui a été versé).

La Commission de gestion et les représentants de la Commission des finances approuvent ces choix.

### **Mercredi 18 mai 2021, Maison de Commune (Bourse).**

La Municipalité était au complet, accompagnée par Monsieur Garcia, boursier, et Madame Ruchat, employée à la Bourse. Pour la Commission de gestion, Monsieur Gatto était excusé, et pour la Commission des finances étaient présents Messieurs Traini et Viret.

Les comptes concernant l'aménagement routier (entrée sud) 430.314.33, la location des décorations de Noël 430.316.30 et l'entretien des bâtiments (Place Centrale 5 et 7) 3501.314.1, ont été contrôlés. Nous avons pu constater que toutes les pièces correspondaient aux écritures passées et il n'y a aucune remarque à formuler.

Concernant les comptes relatifs aux dépenses pour les écoles (groupe 510), les documents et les outils nécessaires pour accéder aux justificatifs nous ont été transmis par le boursier. Nous avons passé en revue les comptes et vérifié quelques documents plus en détail, notamment la facture du décompte ASI Venoge pour l'année 2020 (document 1628). Nous n'avons trouvé aucune erreur car les comptes sont équilibrés.

Au poste 171.365.34, aide et subventions en faveur de divers sports, la Commission avait été étonnée du montant de CHF 29'950.- alloué à ce poste. Lors du contrôle des pièces, nous avons constaté que le montant de CHF 29'000.- correspondait à la contribution de la commune de Penthalaz pour le remplacement des cibles du stand de tir du petit calibre, montant prévu au budget et accepté par la Commission des finances. Pour information, la somme totale de ce remplacement était de CHF 52'000.--. Les CHF 23'000.- restants ayant été réglés par la société de tir, les communes de Penthalaz et Daillens, du sponsoring privé et le fond du sport vaudois.

Au poste 810 et suivants (service des eaux), sur la dépense totale de CHF 788'903.-, nous avons constaté que l'achat d'eau à la commune de Daillens avait coûté CHF 9'035.05 tandis que pour la commune de Lausanne, nous avons dû déboursier CHF 110'745.75. Le solde des dépenses de ce poste n'amène pas de commentaires supplémentaires de la part de la Commission de gestion.

Le contrôle des pièces du compte 110.318.5 (honoraires et frais d'expertises et d'études), concernant la délicate affaire concernant le personnel, n'amènent pas de commentaires complémentaires, tout est bien documenté et classé dans un dossier « confidentiel ».

Au sujet de la formation continue (compte 110.309.1) tout est aussi bien documenté.

La Commission remercie Monsieur Garcia et Madame Ruchat pour leur disponibilité et les explications détaillées qui ont été fournies à toutes nos questions lors de cette séance. Elle souligne que la comptabilité est très bien tenue.

La Commission remercie également les autorités pour le travail effectué et le personnel pour sa disponibilité et les diverses manutentions qu'il a dû faire afin que nous puissions nous rencontrer dans des conditions d'hygiène acceptables.

La Commission a aussi pu constater une meilleure harmonie lors des séances avec la Municipalité, différente de l'année passée, où la tension était palpable, et elle s'en félicite.

### **Pré-conclusion**

La Commission a été particulièrement interpellée par la question des subventions du sport, et souhaite rediscuter prochainement de la politique d'attribution, en particulier pour les « divers et autres sports ».

### **Conclusion**

La Commission de gestion à l'unanimité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal n° 2021-52 tels que présentées.

Penthalaz, le 14 juin 2021.

Le rapporteur :

PONTI Patrizia

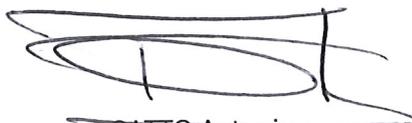


Les membres :

Rosario Monteiro

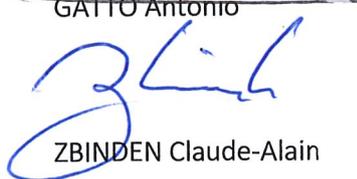
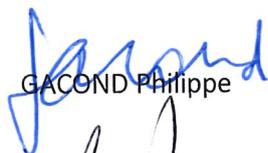
BORGEAUD Corinne

MONTEIRO Rosario



GACOND Philippe

GATTO Antonio



REINA Jaime

ZBINDEN Claude-Alain

